Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2021)

Heft: 2315

Artikel: Traité commercial avec l'Indonésie, huile de palme faux sujet : l'huile de palme, mauvaise en tout, est au cœur des débats de l'accord soumis à votation le 7 mars prochain : et elle cache la vraie question

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014438

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Certes, rien n'empêche d'imaginer des réformes qui peut-être à terme se réaliseront même partiellement. L'effectif restreint du Conseil fédéral constitue sans conteste le problème majeur de la gouvernance. Alors que le champ des compétences de l'État central a crû de manière considérable, tout comme la dimension internationale de la politique intérieure, cet effectif n'a pas changé depuis 1848. L'idée d'élargir l'exécutif a été évoquée à plusieurs reprises.

Mais une direction collégiale peut-elle fonctionner avec un plus grand nombre de magistrats, neuf ou onze comme proposé ? Dans ces conditions, la présence d'une présidence renforcée, plus durable et dotée de véritables compétences semble s'imposer. Mais la Suisse est-elle prête à accepter une figure tutélaire qui ne traduirait pas toute sa diversité ?

Le conseil fédéral et ses ministres

Lors d'un débat avec Adrian Vatter, l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss a développé quelques pistes intéressantes. Pour éviter les coups fourrés et autres mesures de rétorsion, l'élection du gouvernement pourrait se dérouler non plus au coup par coup, mais en une seule opération consistant pour les parlementaires à remplir une liste avec sept noms. Cette procédure conférerait une certaine liberté de choix. Alors qu'un scrutin de listes bloquées ne ferait qu'augmenter l'emprise des partis.

Pour tenir compte de la surcharge de travail des conseillers fédéraux et de l'affaiblissement de la capacité de conduite politique du collège qui en résulte, il paraît nécessaire tout à la fois d'élargir le cercle gouvernemental et de renforcer sa tête: une véritable présidence de trois ou cinq personnes, le Conseil fédéral, chargé des orientations, de la planification et de la coordination de l'action publique et plusieurs ministres pour diriger les différents départements, plus nombreux qu'aujourd'hui.

Ce modèle n'échappera certes pas aux critiques, en particulier concernant la répartition politique des sièges. La réussite d'une telle réforme, dont le besoin ne pourra plus être encore longtemps nié, implique une initiative résolue et collégiale du Conseil fédéral lui-même.

Traité commercial avec l'Indonésie, huile de palme faux sujet

L'huile de palme, mauvaise en tout, est au cœur des débats de l'accord soumis à votation le 7 mars prochain. Et elle cache la vraie question

Jean-Daniel Delley - 01 février 2021 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/38319

«Stop à l'huile palme !» Le référendum contre l'accord de libre-échange avec l'Indonésie, soumis au suffrage populaire le 7 mars prochain, promet beaucoup plus qu'il ne peut tenir.

L'huile de palme fait débat. Bon marché et de goût neutre, elle se retrouve dans la plupart des produits de l'industrie agro-alimentaire. Pourtant, elle est déconseillée par les nutritionnistes et les cardiologues à cause de sa forte proportion en acides gras saturés.

Par ailleurs, sa culture extensive se fait au détriment des populations et des forêts tropicales qui les abritent. En Suisse, elle est vue d'un mauvais œil par les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol) qui craignent sa concurrence.

Le débat s'est enflammé à l'occasion des négociations sur un traité commercial entre l'Association européenne de libre-échange (AELE), dont fait partie la Suisse, et l'Indonésie. Deux cantons – Genève et Thurgovie – ont

demandé que l'huile de palme soit exclue de cet accord et le parlement fédéral a rejeté de justesse une motion dans ce sens.

Mais l'Union suisse des paysans et une coalition d'ONG ont obtenu des garanties substantielles. L'huile de palme n'obéira pas aux règles du libre-échange puisque des droits de douane continueront de frapper son importation. Ils seront réduits pour la seule production répondant aux critères de durabilité environnementale et de conditions de travail.

Or contingentement…

En outre, l'accord prévoit un contingentement et la possibilité pour la Suisse de réduire le volume des importations au cas où ces dernières provoqueraient une baisse de la production d'oléagineux helvétiques.

Cet accord reste loin d'être parfait. Ainsi la certification des critères de durabilité ne relève pas d'une instance indépendante. Et le non-respect de ces critères n'est pas soumis à la procédure d'arbitrage et aux sanctions prévues par l'accord pour tous les autres types de produits.

Seuls les importateurs suisses se verraient sanctionnés dans ce cas, ce qui constitue une innovation de taille dans nos relations commerciales. Par ailleurs, le label de qualité RSPO, pourtant récemment amélioré, reste encore en-deçà des conditions optimales d'une production durable.

Comparant les avantages et les faiblesses de cet accord, des organisations telles que la Fédération romande des consommateurs et Public Eye ont renoncé à prendre position.

La gauche socialiste appuie l'accord tout en étant consciente de ses insuffisances: pour la première fois, la Suisse signe un traité de libre-échange incluant des dispositions environnementales et sociales; il s'agit d'un premier pas qui ouvre la porte à des développements et permet un regard critique sur la politique commerciale helvétique. Les futurs accords avec la Malaisie et le Mercosur ne pourront plus faire l'économie de telles dispositions.

… et un pas quand même

Dès lors, les référendaires ne se trompent-ils pas de cible ? Le rejet de cet accord ne freinerait en rien les importations en provenance d'Indonésie, des importations par ailleurs marginales (à peine 1%) par rapport au volume total d'huile de palme acheté par la Suisse et contingentées.

Par contre, l'absence d'accord continuerait de favoriser la production d'une huile de moins bonne qualité et ne contribuerait pas à l'amélioration du label RSPO et de son contrôle.

Les opposants négligent de prendre en compte les conséquences d'un échec du projet qu'ils attaquent. Ils préfèrent affirmer leurs convictions en faisant abstraction des situations concrètes dans lesquelles elles devraient s'incarner. Au final, cette position sacrifie la possibilité d'avancées partielles au profit d'une idéalisme en réalité stérile.

À propos de petits pas dont le nombre peut faire la différence: grâce à l'Ordonnance sur les denrées alimentaires, les consommateurs ont la possibilité de détecter les produits contenant de l'huile de palme et donc d'y renoncer. Une manière d'agir que des campagnes d'information dans le cadre de la politique de santé publique pourraient encourager.